

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 94-390 du 28 Novembre 1994

Portant nomination au Ministère  
de l'Environnement, de l'Habitat et  
de l'Urbanisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 94-267 du 12 Août 1994 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Novembre 1994 ;

SECRET :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Cabinet du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme :

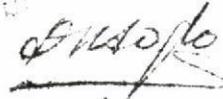
- Conseiller Technique à l'Urbanisme : Monsieur Camille DAGBA
- Conseiller Technique à l'Habitat : Monsieur David HOUSSOU

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 28 Novembre 1994

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence  
de la République, Chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale



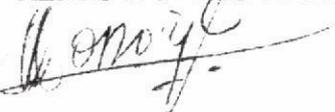
Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme



Jean-Roger AHOYO.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MEHU 4 MF 4 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-  
INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 2 JO 1.-